

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF56

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 89, substituer aux mots :

« de son »,

les mots :

« auxquelles était subordonné son ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier le texte.